



Fiche de Données de Sécurité WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

Fiche signalétique du 16/9/2022, révision 2

Conforme au Règlement (EC) No. 878/2020

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commercial: FORZABLU WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE
Code commercial: 150111

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Détergent pour wc pour usage domestique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

GEH

12 Rue des Cortots FR- 21121 FONTAINE LES DIJON

33(0) 810 026 826

geh@geh.fr - www.geh.fr

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

geh@geh.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

Société: +39 0376 780632 (24 / 24h - 7 / 7d - italien / anglais)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Fiche de Données de Sécurité

WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Composition - Reg (CE) n ° 648/2004

Contient:

agents de surface anioniques

30 % et plus

Le produit contient

Parfums

également :

Allergènes :

HEXYL CINNAMAL, LIMONENE

Agents conservateurs:

--

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration \geq 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
\geq 30% - < 40%	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	CAS: 68411-30-3 EC: 270-115-0 REACH No.: 01-2119489428-22	⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 1080 mg/kg pc
\geq 1% - < 2,5%	1-(2-méthoxypropoxy) propane-2-ol.	CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 REACH No.: 01-2119450011-60	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Fiche de Données de Sécurité

WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

Fiche de Données de Sécurité

WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
 Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
 Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 Aucun en particulier
 Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 Matières incompatibles:
 Aucune en particulier.
 Indication pour les locaux:
 Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
- 1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol. - CAS: 34590-94-8
 UE - TWA(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin
 ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Skin - Eye and URT irr,
 CNS impair
- Valeurs limites d'exposition DNEL
- acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
 Travailleur industriel: 170 mg/kg - Consommateur: 85 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 12 mg/m³ - Consommateur: 3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 0.85 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- 1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol. - CAS: 34590-94-8
 Travailleur professionnel: 283 mg/kg - Consommateur: 121 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur professionnel: 308 mg/kg - Consommateur: 37.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 36 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- Valeurs limites d'exposition PNEC
- acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
 Cible: Eau douce - valeur: 0.268 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.0268 mg/l
 Cible: usine de traitement des eaux usées - valeur: 3.43 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 8.1 mg/kg
- 1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol. - CAS: 34590-94-8
 Cible: Eau douce - valeur: 19 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 1.9 mg/l
 Cible: usine de traitement des eaux usées - valeur: 4168 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 70.2 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 2.74 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
Lunettes intégrales.

Protection de la peau:
Vêtements de protection pour les agents chimiques.

Protection des mains:
Gants adaptés de type :
PVA (alcool polyvinylique).

Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :
Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun

Contrôles techniques appropriés
Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Solide	--	--
couleur:	Bleu	--	--
Odeur:	Marin	--	--
Seuil d'odeur :	Pas disponible	--	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas disponible	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas disponible	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas disponible	--	--
Point éclair:	Pas disponible	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible	--	--
Température de décomposition:	Pas disponible	--	--
pH : (sol. 1%):	8.0± 2.0	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	Soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Pas disponible	--	--

6348/2

Page n. 5 de 11

Fiche de Données de Sécurité

WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas disponible	--	--
Pression de vapeur:	Pas disponible	--	--
Densité et/ou densité relative:	Pas disponible	--	--
Densité de vapeur relative:	Pas disponible	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Propriétés explosives:	Pas disponible	--	--
Vitesse d'évaporation :	Pas disponible	--	--
Miscibilité:	Pas disponible	--	--
Conductibilité:	Pas disponible	--	--
Viscosité:	Pas disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Pas disponible	--	--
Liposolubilité:	Pas disponible	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :
FORZABLU WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE
 - a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de Données de Sécurité

WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3

- a) toxicité aiguë
ETA - Orale 1080 mg/kg pc
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1080 mg/kg
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: GUINEA PIG Négatif
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: OECD476 - Espèces: Bactéries génériques Négatif
- 1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol. - CAS: 34590-94-8
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5130 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 19000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat = 3404.47 mg/l

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
FORZABLU WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE
Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.9 mg/l - Durée h: 48
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1.67 mg/l - Durée h: 96
- b) Toxicité aquatique chronique:

6348/2

Page n. 7 de 11

Fiche de Données de Sécurité

WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

<p>Point final: NOEC - Espèces: Algues = 3.1 mg/l - Durée h: 360 Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.41 mg/l - Durée h: 540 Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.23 mg/l - Durée h: 672</p> <p>1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol. - CAS: 34590-94-8</p> <p>a) Toxicité aquatique aiguë: Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1919 mg/l - Durée h: 48 Point final: EC50 - Espèces: Algues = 6999 mg/l - Durée h: 72 Point final: EC50 - Espèces: Algues > 969 mg/l - Durée h: 75</p> <p>b) Toxicité aquatique chronique: Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.5 mg/l</p> <p>12.2. Persistance et dégradabilité acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3 Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: CO2 Evolution Test - Durée: 29gg - %: 85 - Remarques: OECD 301B Ready biodegradability</p> <p>12.3. Potentiel de bioaccumulation acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3 Bioaccumulation: .2 - Test: Kow - Coefficient de partition 3.32</p> <p>12.4. Mobilité dans le sol N.A.</p> <p>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune</p> <p>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Aucun perturbateur endocrinien present en concentration \geq 0.1%</p> <p>12.7. Autres effets néfastes pas disponible</p>
<p>RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination</p> <p>13.1. Méthodes de traitement des déchets Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.</p>
<p>RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport</p> <p>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.</p> <p>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU N.A.</p> <p>14.3. Classe(s) de danger pour le transport N.A.</p> <p>14.4. Groupe d'emballage N.A.</p> <p>14.5. Dangers pour l'environnement ADR-Polluant environnemental: Non IMDG-Marine polluant: No</p> <p>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur N.A.</p> <p>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI N.A.</p>

Fiche de Données de Sécurité

WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 40

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de Sécurité

WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
 BIODG06: CO2 Evolution Test
 CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
 CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
 DNEL: Niveau dérivé sans effet.
 EC50:
 EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
 ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
 GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
 GG: Jours
 GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Fiche de Données de Sécurité

WC EAU BLEUE FRAÎCHEUR MARINE

IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	
NOEC:	pas de concentration efficace observée
OECD:	Organisation pour la coopération et le développement économique
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Adelya, Terre d'Hygiène